



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt - deux, le huit décembre à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de SAINT GOBAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Frédéric MATHIEU, Maire de SAINT-GOBAIN.

Etaient présents :

M.M. Frédéric MATHIEU – Mme Fabienne BLIAUX – M. Eric ANTOINE – Mme Graziella JACQUEMONT – M. François ECK – Mme Martine RENAUD-RABEUF – M.M. Jean-Luc VAN BRABANT – Philippe WUIARNESSON – Jean-François COUVREUR – Mmes Catherine MARCOUX – Céline MONNET-LIEFHOOGE – M. José CASTANO – Mmes Sandrine BIGOT – Isabelle BOUDEVILLE-DUPONT – M. Geoffrey LANGLOIS conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Marie-Christine SCOTH

Représentés : M. François VANDENBERGUE par M. Philippe WUIARNESSON
Mme Laura THIEBAUT par Mme Fabienne BLIAUX

MME Martine RENAUD-RABEUF ayant été désignée comme Secrétaire de séance, a accepté de remplir ces fonctions.

Assiste à la séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Joaquim BONET, Secrétaire général.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à exprimer sur le compte rendu de la réunion du 8 NOVEMBRE 2022 tel qu'il a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 8 NOVEMBRE 2022 par 17 voix Pour.

2) MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour, la question suivante :

- TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES AU 1^{er} JANVIER 2023
- SUPPRESSION DE LA QUESTION : FONGIBILITE DES CREDITS NOMENCLATURE M57

3) DECISION MODIFICATIVE N° 4 COMMUNE DE SAINT-GOBAIN

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les virements de crédits suivants au budget de la Commune de SAINT-GOBAIN.

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Art 28041482 Prog 463 TRAVAUX DE VRD ROUTE DE FRESSANCOURT - 257 305 €	
ART 2041512 Prog 463 TRAVAUX DE VRD ROUTE DE FRESSANCOURT + 257 305 €	
TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES
0 €	0 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 012 art 6411 Personnel non titulaire	+ 7 000 €		
Chap.65 art 6573641 aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	- 7 000 €		
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	0 €

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'APPROUVER la décision modificative n° 4 de la Commune de SAINT-GOBAIN.

4) TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES AU 1^{ER} JANVIER 2023

Compte tenu de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine qui ont provoqué une flambée des prix, notamment de l'énergie, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'actualiser les tarifs de locations de salles. Ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire propose de mettre en place les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

SALLE DE RECEPTION – 6 RUE DE MONTEVIDEO - 02410 SAINT-GOBAIN	
LOCATION POUR LE WEEK-END : 275 €	
VIN D'HONNEUR A L'ISSUE D'UN MARIAGE : 110 €	
PRET POUR OBSEQUES : GRATUIT	
FORFAIT NETTOYAGE : 220 €	
FORFAIT VAISSELLE : 80 €	
CHEQUE DE CAUTION DE 220 €	

La salle de réception doit être libérée pour 22 heures

SALLE POLYVALENTE - RUE DE LA CHESNOYE - 02410 SAINT-GOBAIN	
ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS GOBANAIS	
WEEK END (DU VENDREDI 14 H 00 AU LUNDI 9 H 00)	
LOCATION DE LA SALLE	400 €
ARRHES	110 €
CAUTION	220 €
FORFAIT VAISSELLE	80 €

**Associations : deux mises à disposition par an
hors période du 15 mai au 15 octobre
Les Associations gobaines qui organisent un repas disposeront de la vaisselle
Gratuitement et ne payeront que la casse éventuelle**

ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS EXTERIEURS

WEEK END (DU VENDREDI 14 H 00 AU LUNDI 9 H 00)

LOCATION DE LA SALLE	510 €
ARRHES	110 €
CAUTION	220 €
FORFAIT VAISSELLE	80 €

CASSE DE LA VAISSELLE (sans changement)

Assiette :	3,50 €
Verre :	1,50 €
Coupe glace :	2,00 €
Tasse :	2,00 €
Plat :	5,00 €
Couvert :	1,00 €

HALLE DES SPORTS – AVENUE CHARLES GAULLE- 02410 SAINT-GOBAIN

MISE EN PLACE ET RETRAIT DE LA MOQUETTE PAR LES SERVICES TECHNIQUES : 1 320 €

PRET POUR UNE ½ JOURNEE : 55 €

SALLE POLE CULTUREL - RUE DE LA MANUFACTURE - 02410 SAINT-GOBAIN

TYPE DE LOCATION	TYPE DE MANIFESTATION	PRIX
LOCATION DU 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE		
Association et Artistes locaux de SAINT-GOBAIN Une fois par an	Exposition, vernissage, Concert	Gratuit
Association et Artistes locaux de SAINT-GOBAIN A partir de la deuxième fois	Exposition, vernissage, Concert	110 €
Association de SAINT-GOBAIN	Manifestation à but culturel	110 €
Association et Artistes hors de SAINT-GOBAIN	Exposition d'art sans vente	275 €
Association et Artistes hors de SAINT-GOBAIN	Exposition d'art avec vente	385 €
Association et Artistes hors de SAINT-GOBAIN	Manifestation à but culturel	440 €
Sociétés organisatrices d'événements	Manifestation à but culturel	550 €
FRAIS D'ENTRETIEN EN SUS DE 66 €		
CHEQUE DE CAUTION : 440 €		

Aucune demande relative à des soirées privées, évènements familiaux (mariage, baptêmes, communions, anniversaires, funérailles, noces d'or), entreprises, ainsi que les assemblées générales (sauf celles ayant un lien avec le tourisme et les associations de retraités de l'institution SAINT-GOBAIN).

La protection du sol est obligatoire en cas de buffet ou de vin d'honneur. En cas de tâches au sol, la caution ne sera pas restituée.

CINEMA L'ERMITAGE – 6 RUE SIMON- 02410 SAINT-GOBAIN
LOCATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS ET PERSONNES DE DROIT PRIVE
LA SALLE SEULE POUR UNE JOURNEE : 330 € JOUR SUPPLEMENTAIRE : 130 €
LOCATION DE LA SALLE AVEC VIDEO PROJECTEUR : 450 € JOUR SUPPLEMENTAIRE : 130 €
LOCATION AUX ASSOCIATION LOCALES
LA SALLE SEULE : MISE A DISPOSITION GRATUITE DEUX FOIS L'AN LOCATION DE LA SALLE AVEC VIDEO PROJECTEUR : FORFAIT 180 €
MISE A DISPOSITION A TOUTE PERSONNE DE DROIT MORAL OU PRIVE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE OUVERTE A TOUT PUBLIC : 80 €

Il est entendu que le demandeur disposant de son propre matériel de vidéo projection n'a aucune obligation de louer le matériel du cinéma.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
D'ADOPTER La tarification des locations de salles de SAINT-GOBAIN applicable au 1^{er} janvier 2023.

L'ordre du jour ainsi étant épuisé
La séance du conseil municipal sous la présidence de son Maire en exercice a été levée à 21 H 15

La secrétaire de Séance
Martine RENAUD-RABEUF



Le 09 décembre 2022
Le Maire
Frédéric MATHIEU

